



Conseil des affaires étrangères (Commerce) **Bruxelles, 25 mai 2023**

Le Conseil des affaires étrangères, dans sa configuration "Commerce", débattrà de l'état d'avancement des relations commerciales avec les **États-Unis**.

Les ministres discuteront en outre de l'évolution récente des relations commerciales entre l'UE et la **Chine**.

La Commission communiquera des informations sur les préparatifs de la 13^e conférence ministérielle (CM13) de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC).

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres parleront des **négociations commerciales** bilatérales en cours.

La réunion débutera vers 9h30.

Conférence de presse à la fin de la session du Conseil, vers 14h45.

* * *

[Conseil des affaires étrangères \(Commerce\), 25 mai 2023](#)

[Conférences de presse par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\) et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse du Conseil.

RELATIONS COMMERCIALES UE - ÉTATS-UNIS

Le Conseil débattera de l'état des relations entre l'UE et les États-Unis.

La relation transatlantique demeure d'une importance cruciale, du point de vue des échanges commerciaux, mais aussi sur les plans économique et géostratégique plus larges.

Les **principaux enjeux** du moment, dans le cadre des relations commerciales avec les États-Unis, sont les suivants:

- faire en sorte que le **Conseil du commerce et des technologies UE - États-Unis (CCT)** produise des résultats concrets et soit un succès, tant à court terme qu'à plus longue échéance
- poursuivre le dialogue en vue de trouver des solutions pragmatiques aux préoccupations soulevées par l'UE concernant la **loi américaine sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act, IRA)**, notamment en parvenant à un accord ciblé sur les minéraux critiques et en renforçant la transparence et la coopération concernant les programmes d'incitation en faveur des technologies vertes
- trouver une voie à suivre vers un **accord mondial sur l'acier et l'aluminium durables**

[Relations commerciales UE - États-Unis](#)

Conseil du commerce et des technologies UE - États-Unis

Le Conseil du commerce et des technologies UE - États-Unis (CCT) permet à l'UE et aux États-Unis de coordonner leurs approches concernant des questions essentielles en matière de commerce, d'économie et de technologie, et d'approfondir la coopération transatlantique dans ces domaines sur la base de valeurs communes.

Le CCT a été créé lors du sommet UE - États-Unis qui avait eu lieu le 15 juin 2021 à Bruxelles, et a tenu trois réunions à ce jour. Parmi les éléments sur lesquels les deux parties sont déjà parvenues à se mettre d'accord, on retiendra:

- l'adoption d'une **feuille de route conjointe sur l'intelligence artificielle (IA)**
- la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce pour enrayer et atténuer les **perturbations** de la chaîne d'approvisionnement des **semi-conducteurs** et d'un mécanisme de transparence pour partager des informations relatives aux **aides publiques** fournies de part et d'autre au secteur des semi-conducteurs
- et le lancement de l'**initiative transatlantique sur le commerce durable**

Le défi consiste maintenant à parvenir à entretenir cette dynamique politique en traduisant les engagements et les déclarations d'intention en résultats concrets.

La quatrième réunion du CCT UE - États-Unis doit se tenir à **Luleå, en Suède, les 30 et 31 mai**.

[CCT UE - ÉTATS-UNIS](#)

Loi sur la réduction de l'inflation

La loi américaine sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act, IRA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, est un dispositif d'investissement prévoyant d'injecter des milliards de dollars dans l'économie américaine en favorisant les technologies et les énergies propres produites par les États-Unis. Tout en se félicitant des investissements réalisés par les États-Unis dans les technologies propres et de leur contribution à la lutte contre le changement climatique, l'UE s'est déclarée préoccupée par le fait que les dispositions de l'IRA privilégient les fabricants américains et, partant, sont discriminatoires à l'égard des exportateurs européens.

Dans ce contexte, les deux parties discutent actuellement d'un **accord sur les minéraux critiques** devant permettre à l'UE d'être considérée comme un partenaire d'un accord de libre-échange aux fins des exigences imposées par l'IRA en ce qui concerne la localisation /l'achat des minéraux critiques utilisés dans les véhicules électriques.

Accord mondial sur l'acier et l'aluminium durables

Le 31 octobre 2021, l'UE et les États-Unis sont convenus de rétablir les flux commerciaux transatlantiques qui avaient existé par le passé dans le secteur de l'acier et de l'aluminium. Les États-Unis n'appliqueront pas les droits institués au titre de la **section 232** et autoriseront l'importation, en provenance de l'UE, d'un certain volume d'acier et d'aluminium en franchise de droits, ce volume étant fondé sur des données historiques; l'UE, quant à elle, suspendra ses mesures de rééquilibrage. En vertu de l'accord, les suspensions des droits de douane américains et des mesures de rééquilibrage de l'UE devraient expirer à la fin de cette année.

L'UE et les États-Unis sont également convenus d'entamer des négociations sur un **accord mondial** portant sur l'intensité de carbone et la surcapacité mondiale.

Étant donné que l'on se rapproche du délai, fixé à la fin de l'année, le rythme des négociations sur l'accord mondial sur l'acier et l'aluminium durables s'accélère. Pour l'UE, il est important de trouver une solution permanente aux droits de douane institués par les États-Unis au titre de la section 232 sur l'acier et l'aluminium. Toute solution doit respecter la législation pertinente de l'UE et être compatible avec les règles de l'OMC.

[Déclaration conjointe UE-États-Unis](#)

RELATIONS COMMERCIALES UE - CHINE

Le Conseil débattera de l'état des relations commerciales entre l'UE et la Chine.

La Commission informera les ministres des préparatifs du prochain **dialogue de haut niveau entre l'UE et la Chine sur l'économie et le commerce**, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Le Conseil devrait également tenir un débat stratégique sur les dépendances commerciales critiques existantes et potentielles avec la Chine et sur les instruments nécessaires pour faire face à ces risques. Les ministres débattront également de la manière d'engager un dialogue pour rééquilibrer les relations en matière de commerce et d'investissement avec la Chine et de soutenir les efforts déployés au niveau de l'UE à cet égard.

Évolutions récentes

Lors de sa visite en Chine le 6 avril dernier, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, est convenue avec la partie chinoise de la reprise du **dialogue de haut niveau sur l'économie et le commerce**, qui devrait se réunir dès que possible pour produire des résultats tangibles.

Le 24 avril, M. Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission, a rencontré son homologue chinois; il a souligné la **nécessité de rééquilibrer les relations commerciales et d'investissement** et a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les conditions de concurrence équitables et de certaines inquiétudes spécifiques relatives au marché. Les deux parties ont également discuté des résultats concrets du prochain dialogue de haut niveau sur l'économie et le commerce, qui se tiendra avant la fin de l'année.

Le 30 mars, M^{me} von der Leyen avait souligné, dans un discours sur les relations UE-Chine, que la gestion des relations avec la Chine allait être un facteur déterminant pour la prospérité économique et la sécurité futures de l'UE. Elle avait préconisé la réduction des risques plutôt que la distanciation.

Une stratégie de réduction des risques par l'économie doit être élaborée selon 4 axes:

- rendre l'économie et l'industrie de l'UE plus compétitives et résilientes
- mieux utiliser la panoplie d'instruments commerciaux dont l'UE dispose
- mettre au point de nouveaux outils de défense pour certains secteurs critiques, en fonction de l'évolution des politiques de la Chine
- s'aligner avec d'autres partenaires

[UE - Chine \(informations générales\)](#)

[Intervention à l'issue de la réunion du Conseil européen \(21 octobre 2022\)](#)

[Rencontre entre le vice-président exécutif Valdis Dombrovskis et le ministre Wang Wentao \(compte rendu\)](#)

[Discours de la présidente von der Leyen](#)

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Les ministres seront également informés par la Commission de l'état d'avancement de la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des préparatifs en vue de la 13^e conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu la semaine du 26 février 2024 à Abou Dhabi.

Les dossiers suivants devraient être à l'ordre du jour de cette 13^e conférence ministérielle:

- le **mécanisme de règlement des différends/l'organe d'appel**: la priorité des priorités pour l'UE est que le mécanisme de règlement des différends redevienne pleinement opérationnel
- la prorogation du **moratoire sur le commerce électronique** et le programme de travail sur le commerce électronique
- la **réforme de l'OMC**: l'UE a présenté un document relatif au renforcement de la fonction de délibération de l'OMC pour faire face aux défis qui se posent à la politique commerciale au niveau mondial ("Reinforcing the deliberative function of the WTO to respond to global trade policy challenges"). Il y est proposé de renforcer les travaux menés dans trois domaines thématiques pour relever les défis de la politique commerciale au niveau mondial:
 - a) politique commerciale et intervention de l'État en faveur des secteurs industriels
 - b) commerce et défis environnementaux mondiaux
 - c) commerce et inclusivité
- l'accord et les négociations sur les **subventions à la pêche**: à l'heure actuelle, des travaux sont menés sur deux axes en parallèle (d'une part, l'accord déjà conclu lors de la 12^e conférence ministérielle-accord de la phase 1, et d'autre part, les négociations de la phase 2). La date butoir prévue pour les deux axes est la prochaine conférence ministérielle. En ce qui concerne l'accord de la phase 1, l'objectif était que les deux tiers des membres déposent leurs "instruments d'acceptation" auprès de l'OMC, afin que l'accord puisse entrer en vigueur. Les ministres devraient prendre la décision relative à la conclusion de l'accord lors de cette session du Conseil, en tant que point sans débat. En ce qui concerne les négociations de la phase 2, les membres de l'OMC examinent actuellement les résultats potentiels de la deuxième vague de négociations sur les subventions à la pêche
- l'**agriculture**, avec une attention particulière portée à la **sécurité alimentaire**
- **gradation, développement, traitement spécial et différencié, et pays les moins avancés (PMA) et questions liées aux PMA**
- les négociations plurilatérales sur la **facilitation des investissements et le commerce électronique**
- l'environnement et les négociations plurilatérales en la matière
- certains dossiers en suspens hérités de la 12^e conférence ministérielle.

[Conférence ministérielle de l'OMC](#)

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES BILATÉRALES EN COURS

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres centreront le débat sur l'état d'avancement des négociations commerciales bilatérales en cours (**Australie, Inde, Indonésie, Kenya et Afrique orientale et australe**).

Aucune décision ne sera prise dans ce contexte mais le débat intervient à un moment important pour le programme commercial bilatéral de l'UE.

Sur la base de la nouvelle approche entourant la politique commerciale de l'UE, ainsi qu'il ressort des conclusions du Conseil du 17 octobre 2022, l'impératif politique, désormais, est de progresser autant que possible avant les élections européennes de 2024.

[Accord commercial UE-Australie \(informations générales\)](#)

[Accord commercial UE-Inde \(informations générales\)](#)

[Accord commercial UE-Indonésie \(informations générales\)](#)

[Relations commerciales de l'UE avec la Communauté de l'Afrique de l'Est \(informations générales\)](#)
